

AVIS DE SÉCURITÉ
DISTRIBUTION
Cabines de protection et de sectionnement

S.V.P. diffuser à tout le personnel du réseau souterrain de Distribution

Contexte:

Cet avis traite tout particulièrement des cabines de sectionnement reconditionnées, n'étant pas sous restriction de manoeuvre de l'interrupteur et qui ne sont pas installées sur un puits d'accès. (moins de 20 appareils provincialement). Il fait suite à un incident de manoeuvre d'ouverture survenu à Hull le 24 février dernier provoquant une condition dangereuse.

Après analyse de l'installation et entente avec les travailleurs impliqués dans la condition dangereuse, nous pouvons confirmer que le mauvais fonctionnement est dû à une installation inadéquate de la cabine. Une pression vers le haut était exercée par le câble 750 mcm sur le bas de l'interrupteur, faussant l'alignement de la lame.

Population concernée

Jointeurs, dépanneurs et monteurs

Manoeuvre

S'assurer que les tiges d'arc sont bien alignées dans les souffleurs pour manoeuvrer sous tension. La manoeuvre de fermeture est permise.

Installation

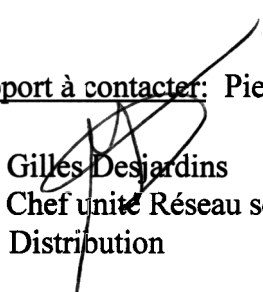
Lors de l'installation ou du remplacement de cabine, éliminer toute pression mécanique exercée par les câbles sur le bas de l'interrupteur de la cabine.


Prévention

S'assurer que les cabines conformes en réseau sont exemptes de toute pression mécanique exercée par les câbles sur le bas de l'interrupteur de la cabine.

NOTE: Cet avis de sécurité ne s'applique pas aux cabines installées sur un puits d'accès

Ressource support à contacter: Pierre Magnan 816-7370

Préparé par:  Gilles Desjardins
 Chef unité Réseau souterrain
 Distribution

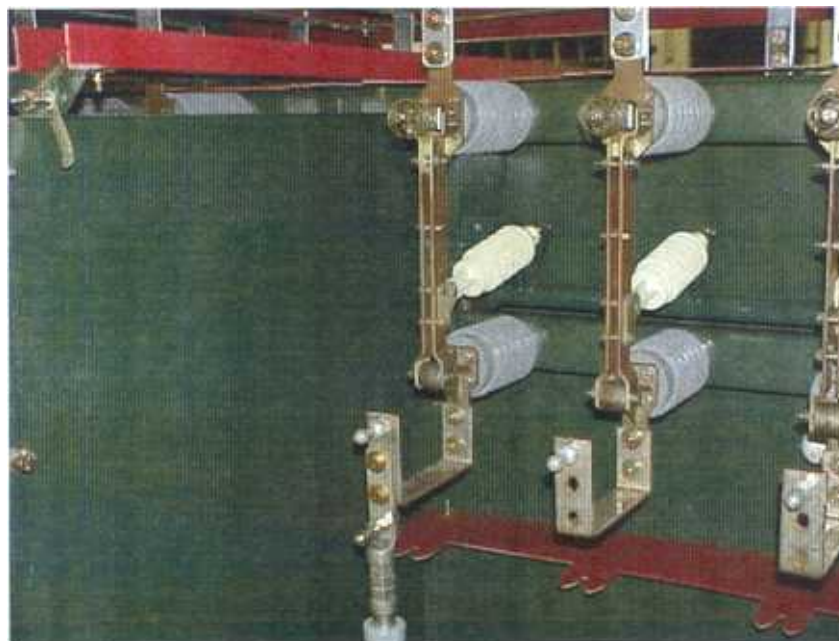
 Gérard Cyr
 00-03-14
 Chef unité Sécurité / prévention
 Expertise & support technique

c.c.: Richard Savage, CPSS, CRSS, Coge E.S.T., Directeurs des Territoires, Directeur Conduite du réseau,
 Conseillers Prévention

Un arc s'est produit lors d'une manoeuvre d'ouverture de l'interrupteur d'une cabine reconditionnée le 24/02/2000. Cette cabine a remplacé une cabine de marque S&C sur un civil peu profond. Le conduit est centré et à environ seulement 24 pouces sous la phase B. On a pu plier les phases A & C avant le raccordement de façon à réduire la pression verticale exercée sur les sectionneurs. La phase B (trop longue) n'a pu être pliée et a été raccordée au bas de l'interrupteur.



On voit sur la photo que le câble 750 kcmil de la phase du centre (B) est trop longue et exerce une poussée vers le haut, sur l'interrupteur.

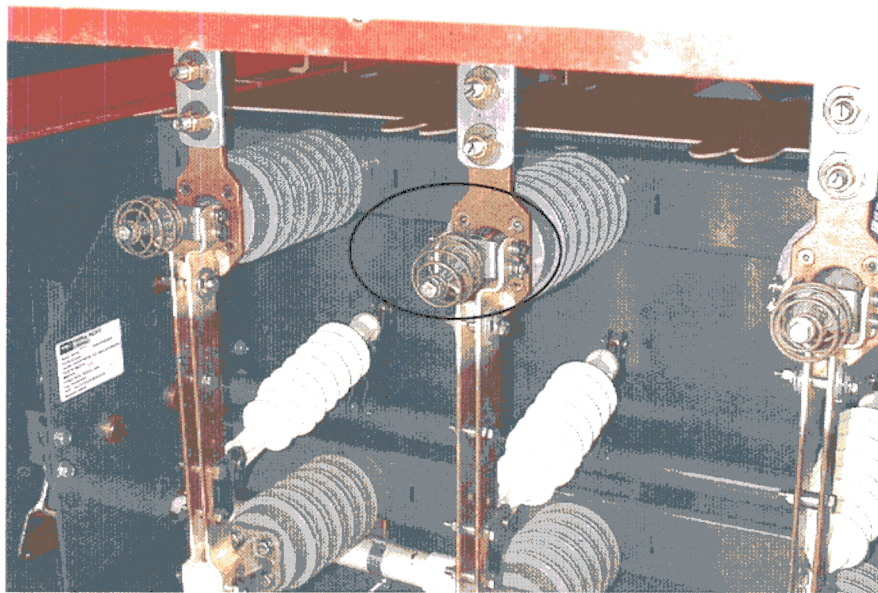


Le haut et le bas de l'interrupteur étant deux parties indépendantes, la pointe de la lame n'est plus alignée avec le haut de l'interrupteur; donc à l'extérieur du souffleur. Le souffleur sert à éteindre l'arc lors de manoeuvre d'ouverture de l'interrupteur.



Le résultat de l'incident est démontré sur la photo #2.

On doit donc s'assurer, sur les cabines reconditionnées n'étant pas sous restrictions et qui ne sont pas installées sur un puits d'accès, que les câbles raccordés au bas des interrupteurs n'exercent pas de pression excessive sur ces derniers.



Avant de faire une manoeuvre d'ouverture de l'interrupteur, on doit s'assurer que les tiges de contact sont bien alignées si cette cabine a été identifiée comme étant soumise à une pression verticale exercée par le câble.